



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 100208 Motion
Exclusion du chômage**

Séance du 8 FEVRIER 2010

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, BUCKENS,
PACZKOWSKI, DUMONGH, Echevins
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIS,
DEHONT, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
GARITTE-VERMEYEN, VANDAMME,
DELCOURT, PAQUET, RICHET, DRUINE,
LIENARD, VAN PETEGHEM, Conseillers
communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

S.P. n° 4 - AFFAIRES GENERALES : Motion du Conseil communal sur l'exclusion du chômage et ses conséquences pour les CPAS - approbation - décision

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Considérant que la crise économique ne cesse de provoquer des licenciements et restructurations au sein des entreprises et par conséquent d'augmenter le nombre de chômeurs ;

Considérant que l'analyse de la situation des exclusions ONEM démontre que celles-ci s'amplifient au cours des derniers mois et touchent principalement les plus démunis ;

Considérant qu'en Wallonie 38% (47,3% en Hainaut) des personnes exclues ou suspendues par l'ONEM aboutissent dans les CPAS, engendrant des charges supplémentaires importantes de travail et de dépenses ;

Considérant qu'au-delà des conséquences sociales désastreuses, ce transfert croissant de charge vers les CPAS grève le budget de ces derniers et donc des communes, entraînant une mise à mal de leur politique générale ;

Considérant que pour les suspensions temporaires, quand bien même seraient-elles légitimes et justifiées, les CPAS sont dans la quasi impossibilité de mener sur une si courte période un véritable accompagnement social ; que la suspension/sanction est donc presque sans effet pédagogique sur les personnes suspendues ;

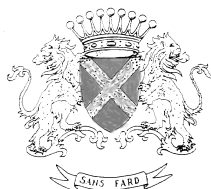
Pour ces motifs, après en avoir délibéré,

DECIDE, par 18 oui et 4 abstentions (BURY, VANDAMME, DELCOURT, DRUINE) :

Article 1.

Le conseil communal demande :

- au Gouvernement fédéral de revoir son plan d'accompagnement des chômeurs et de prévoir, dans l'attente de solutions structurelles, des financements pour toutes les personnes qui se retrouveraient à charge des CPAS actuellement ;
- pour l'avenir, au Gouvernement fédéral de repenser le système des suspensions/sanctions afin qu'il n'y ait plus de transfert de charge vers les CPAS ;
- au Gouvernement régional d'évaluer, de manière qualitative, le plan d'accompagnement des chômeurs dans le cadre des missions du FOREM afin d'intensifier l'accompagnement individualisé de qualité ;



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 100208 Motion
Exclusion du chômage**

Séance du 8 FEVRIER 2010

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, BUCKENS,
PACZKOWSKI, DUMONGH, Echevins
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIS,
DEHONT, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
GARITTE-VERMEYEN, VANDAMME,
DELCOURT, PAQUET, RICHET, DRUINE,
LIENARD, VAN PETEGHEM, Conseillers
communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

S.P. n° 4 - AFFAIRES GENERALES : Motion du Conseil communal sur l'exclusion du chômage et ses conséquences pour les CPAS - approbation - décision

- qu'une conférence interministérielle soit organisée dans les plus brefs délais afin de mettre autour d'une table l'ensemble des ministres concernés.

Article 2

Copie de la présente délibération est transmise :

- à Monsieur Yves Leterme, Premier ministre, rue de la Loi, 16 à 1000 Bruxelles ;
- à Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, rue de la Loi, 12 à 1000 Bruxelles ;
- à Madame Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, rue du Commerce, 78-80 à 1040 Bruxelles ;
- à Madame Joëlle Milquet, Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile, Avenue des Arts, 7 à 1210 Bruxelles ;
- à Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président de la Région Wallonne, rue Mazy, 25-27 à 5100 Jambes ;
- à Monsieur André Antoine, Ministre wallon du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation, des Sports et en charge de la politique aéroportuaire, rue d'Harscamp, 22 à 5000 Namur ;
- à Madame Eliane Tillieux, Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, rue des Brigades d'Irlande, 4 à 5100 Jambes,
- à Monsieur Paul Furlan, Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville, rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur ;
- à Monsieur Jacques Gobert, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, rue de l'Etoile, 14 à 5000 Namur.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

**Le Secrétaire Communal,
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,
(s) Ch. DUPONT.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

G. CUSTERS.

Ch. DUPONT.